

SUBVENTIONS Quatre projets ont reçu une aide de 35 000 € du Département

Le Conseil général garde l'oreille musicale

Les mélomanes valloisiers vont être gâtés en 2015. Lors de sa commission permanente qui s'est tenue lundi 12 janvier, le Conseil général du Val-d'Oise a réaffirmé son soutien à quatre grands projets de musique classique du département. Trois festivals et une résidence artistique ont reçu des subventions de l'assemblée départementale.

Premier servi : le concours international Piano Campus de Pontoise qui s'étend sur un mois et s'adresse à de jeunes artistes internationaux de moins de 25 ans et de très haut niveau. Cette manifestation qui se tient jusqu'au 18 février, bénéficie d'une aide départementale de 25 000 €.

«Le soutien à ces quatre mani-



festations témoigne de l'attachement du Conseil général à la musique classique de résomer d'avantage sur l'ensemble du territoire valloisien», se réjouit la présidence du Conseil général du Val-d'Oise.

Musique en Scène de Pontoise, centrée sur l'histoire de la ville a touché une subvention de 3 950 €. La programmation mettra à l'honneur la musique classique à travers les autres musiques issues du théâtre, de la comédie musicale ou de l'opéra.

À Saint-Leu-la-Foret, la 12^e édition du festival de musique classique et de musique du monde a reçu un coup de pouce de 1 000 €. Le thème de cette année : passions romantiques qui se déclinent en quatre concerts jusqu'au 8 février.

Écoles de musique

Enfin, l'association Ode et Lyre, en résidence musicale à Saint-Brice-sous-Forêt et Deuil-la-Barre, a touché une aide de 3 550 €. Ode et Lyre est une compagnie lyrique favorisant la création théâtrale et musicale. Elle organise des ateliers d'écriture et de composition auprès des élèves des écoles de musique. Les 4 et 5 février, dix ateliers, deux répétitions et deux représentations se tiendront à Deuil.

www.citroenselect.fr

LA PHRASE DE LA SEMAINE

■ Les Finances publiques du Val-d'Oise sont en danger. C'est le constat de plusieurs organisations syndicales valloisiennes (Solidaires finances publiques, Fo DGFIP, Cgt finances publiques et Cfdt finances). «La Direction générale des finances publiques, issue de la fusion en 2008 du Trésor et des Impôts, s'est vue amputée de 13 354 emplois au niveau national. Depuis cette date, les services des finances publiques du Val-d'Oise ont perdu un quart de leurs emplois auxquels il faut ajouter 24 nouvelles suppressions pour 2015. Cette baisse récurrente des effectifs, entraîne une dégradation des conditions de travail des agents et du retard dans le traitement des dossiers des usagers (accueil, courriers, courriels, téléphones...). La destruction systématique des emplois à la DGFIP, par les pouvoirs publics, a pour conséquence la réduction des horaires d'ouverture au public ainsi que la fermeture définitive de trésoreries. Les organisations syndicales du Val-d'Oise dénoncent cette politique de suppressions d'emplois préjudiciable tant aux usagers qu'aux agents.»

EN BRIEF

POLITIQUE

Philippe à Cergy - Florian Philippot, vice-président du FN, sera à Cergy le samedi 31 janvier pour un déjeuner-débat avec les militants. La rencontre, organisée dans la perspective des élections départementales, se tiendra au restaurant de Port-Cergy Les Relais d'Alsace. Participation de 22 euros. Rens. : Stéphane Capdet au 06.70.27.25.40, secrétaire départemental adjoint, Val-d'Oise.

PREMIÈRE BONNE RÉOLUTION DE CITROËN FÉLIX FAURE POUR 2015 :

REPRISE ARGUS + ^{JUSQU'À} 2 000 €⁽¹⁾

Garantie pièces et main d'œuvre
1 an minimum⁽²⁾

CITROËN Selecty
VÉHICULES D'OCCASION

(1) Montant de la reprise d'un véhicule de catégorie égale ou supérieure au véhicule acheté, variable, de 500 € jusqu'à 2 000 €, selon le véhicule d'occasion acheté. Liste des véhicules concernés et montant de la reprise associée à chaque véhicule, disponibles dans les points de vente listés ci-dessous. Montant ajouté à la valeur ArgusTM. La valeur de la reprise est calculée en fonction du cours du kilométrage ou des éventuels frais de remise à l'état standard, et déduction faite d'un abattement de 15 % pour frais et charges professionnels. Offre non cumulable, réservée aux particuliers, valable jusqu'au 31/01/15 pour l'achat d'un véhicule d'occasion identifié dans les points de vente listés ci-dessous. (2) Voir conditions dans les points de vente listés ci-dessous.



CITROËN FÉLIX FAURE BEZONS

30, rue Emile Zola - 01 39 61 05 42

Retrouvez nos offres sur www.citroenselect.fr/felixfaure

CITROËN FÉLIX FAURE LIMAY

266, route de la Noue, Port Autonome - 01 34 78 73 48